

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 mars 2026

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-six et le 3 mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 4a3

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Jérémy NOVAIS par M. Gérard FAUGERES, M. Yvon DELCHET par Stéphane BERTHOMIER, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, M. Sébastien BRAZ par Mme Christine DEFFONTAINE,

Etaient absents : Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Vote du Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2026

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu le projet de Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2026 et les états annexes, y compris l'état relatif aux concours aux associations,

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 5 abstentions

1 - Approuve le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2026 présenté par nature, adopté par chapitre et dont le montant par section s'élève à :

- section de fonctionnement : 22 214 376, 26
- section d'investissement : 11 350 592, 73

2 - Approuve les états annexes ci-après :

les taux d'imposition 2026
le tableau des effectifs du personnel communal
l'état de la dette
les emprunts garantis par la commune
l'état de répartition des charges
l'état des immobilisations et amortissements
l'état des provisions constituées :
- pour garanties d'emprunts
- pour risques contentieux et charges
l'état des crédits de trésorerie
la présentation consolidée
les données synthétiques sur la situation financière de la commune
l'état des concours aux associations

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 12 MARS 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 12 MARS 2026

BP - VILLE 26C

République Française - Département de la Corrèze



BUDGET PRIMITIF 2026
VILLE

Conseil Municipal
du 03/03/2026

I – Le contexte de l'élaboration du budget municipal 2026

A- Le contexte national - La loi de finances pour 2026 poursuivant l'objectif de redressement des finances publiques avec une contribution significative des collectivités territoriales

a- Cadre général

La loi de finance pour 2026 entend ramener le déficit public à 5% du PIB. Les collectivités territoriales sont mobilisées pour participer à cet effort. Ainsi, la DGF est stabilisée à 27 milliards d'euros sans abondement supplémentaire. Le fonds vert subit une baisse marquée par rapport à 2025.

b- Une reconduction de l'effort des collectivités au redressement des finances publiques

Au-delà de la participation de la collectivité à l'effort de redressement des finances publiques, les collectivités doivent assumer une hausse de trois points par an du taux de cotisation patronale à la CNRACL, instaurée en 2025 et ce pour une durée de quatre ans. Le taux est ainsi porté à 37,65% en 2026.

B- Le contexte local

1- Point sur la gestion du budget de la collectivité durant le mandat 2020-2026

a- Des efforts de gestion conduits sur l'ensemble du mandat du fait de la crise sanitaire survenue en début de mandat, de la politique de redressement des comptes publics engagée par l'Etat et du contexte géopolitique

Le début du mandat a été fortement impacté par la crise sanitaire qui a supposé l'engagement de dépenses imprévues pour assurer la sécurité sanitaire et soutenir l'activité commerciale et artisanale.

En 2020, l'impact de la crise Covid a été de plus de 800 000 € (dépenses imprévues et pertes de recettes). Cette crise a également affecté le budget 2021 avec une poursuite de la perte de recettes sur le stationnement notamment.

Cette situation a pu être assumée grâce aux efforts de gestion engagés depuis plusieurs exercices avec une démarche visant à réaliser des économies de fonctionnement et à désendetter la collectivité pour pallier la baisse de la DGF.

Ces dispositions ont favorisé une situation financière satisfaisante à la fin du mandat 2014-2020.

Par ailleurs, la politique de conduite par l'Etat a eu une incidence forte sur la gestion du budget de la collectivité.

Des décisions réglementaires ont impacté à plusieurs reprises la gestion des charges de personnel : augmentation du point d'indice à deux reprises, refonte des grilles indiciaires, instauration de la prime pouvoir d'achat, participation des employeurs locaux au financement des cotisations relatives à la souscription de contrats de protection sociale complémentaire, évolution sur plusieurs exercices du taux de cotisation retraite CNRACL incombant aux employeurs.

Les charges à caractère général ont aussi été fortement impactées par l'évolution des dépenses liées aux fluides (électricité, chauffage) mais aussi des coûts de maintenance et d'assurance.

Il est également à noter une forte inflation notamment en 2023.

Concernant les recettes, la DGF n'a pas connu d'évolution et l'évolution des recettes de fonctionnement a essentiellement résidé dans l'augmentation des bases des impôts locaux notamment entre 2022 et 2024.

Pour faire face à cette situation, la collectivité a contraint autant que possible les dépenses de fonctionnement et maintenu sa dynamique de désendettement.

Cette gestion rigoureuse du budget a été relevée par la Chambre Régionale des Comptes lors d'un contrôle des comptes de la collectivité réalisé sur la période 2015-2023.

b- Une gestion du budget inhérente, par ailleurs, à la situation locale

La Ville a créé en 2020 un centre de santé municipal pour compenser les départs de médecins libéraux non remplacés et permettre aux tullistes de bénéficier d'un médecin traitant. Le budget annexe du centre de santé est alimenté par une subvention versée depuis le budget principal pour permettre d'équilibrer de dernier et d'assurer le service rendu aux usagers.

Elle a aussi créé un service sécurité domaine public dans le cadre de l'instauration d'une politique visant à conforter la tranquillité publique et à favoriser le bien vivre ensemble et ce dans le cadre d'un désengagement de l'Etat sur ces politiques.

La collectivité a souhaité en 2024, après échanges avec les représentants du personnel, organiser une conférence sociale. Il en a résulté la mise en place d'actions ayant pour objet de favoriser le pouvoir d'achat des agents municipaux et de poursuivre l'amélioration des conditions de travail.

Le régime indemnitaire des agents a été revu avec pour objectif de valoriser les fonctions d'encadrement et de favoriser les recrutements.

Les charges de personnel représentent 56% des charges de fonctionnement.

Concernant les conditions de travail, de nombreuses actions ont été portées sur le mandat dans le cadre de la mise en oeuvre de lignes directrices de gestion en matière de gestion des ressources humaines. Les lignes directrices de gestion ont été définies en début de mandat et concernent différents volets : prévention, hygiène et sécurité, formation, organisation du temps de travail, action sociale.

Des dépenses conséquentes ont été consacrées au renouvellement du parc automobile, à l'achat de matériels divers, au fonctionnement des systèmes informatiques, à la réhabilitation des locaux de travail (mairie, CTM, CRD, écoles, ...).

Concernant l'investissement, au-delà des dépenses liées au fonctionnement des services, des opérations d'équipement ont été réalisées, la gestion municipale prenant en compte, dans la mesure du possible, les attentes des différents acteurs de la cité (commerçants, usagers, administrés, ...) ce qui suppose des actions sur différentes thématiques (aménagement urbains, circulation, stationnement, ...).

II – Le budget Ville 2026

Le budget de fonctionnement est de 22 214 376 € en fonctionnement et de 11 350 593 € en investissement.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il est constaté une augmentation des frais de maintenance relatifs à diverses prestations de service et des frais d'assurance qui perdurent. Le coût des dépenses d'énergie est conséquent.

Au chapitre 011, le montant des crédits inscrits est de 4 571 K€.

La section de fonctionnement est impactée par une augmentation des charges de gestion courante liée notamment à l'évolution des coûts de maintenance et des assurances.

Au chapitre 012, le montant des crédits inscrits est de 11 286 K€.

Les dépenses de personnel prennent en compte l'évolution de la cotisation employeur à la CNRACL. Il est également prévu une évolution de la participation au financement des cotisations relatives à la garantie complémentaire santé souscrite par les agents et ce au vu de l'évolution au 1^{er} janvier 2026 de la réglementation relative au financement de la protection sociale complémentaire.

Au chapitre 65, le montant des crédits inscrits est de 2 425 K€

Les principales dépenses inscrites à ce chapitre sont les subventions aux associations tullistes pour un montant prévisionnel de 560 K€ ; les participations de la Ville contribuant à l'équilibre du budget autonome du CCAS et de la caisse des écoles, du budget annexe Restauration et du budget annexe centre de santé ; les participations à l'EPCC Empreinte, à l'école Sainte Marie et au Syndicat du Coiroux.

Au chapitre 66, le montant des crédits inscrits est de 533 K€. La baisse de l'encours a permis de stabiliser le montant global des intérêts.

Concernant les recettes de fonctionnement, les bases fiscales évolueront de 0,9% en 2026.

Le produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les friches commerciales sera ajusté au regard des dégrèvements sollicités suite à l'imposition 2025.

Les produits des services ont comme à l'accoutumée été estimés avec prudence.

Les taux d'imposition sont inchangés.

La DGF est inscrite avec un niveau inférieur à 2025 compte tenu de son mode de calcul.

La section s'équilibre avec une reprise de l'excédent antérieur de 1 382 328 €.

En termes d'investissement, le budget 2026 vise à poursuivre les opérations engagées et de veiller à la réalisation des opérations pour lesquelles des subventions ont été allouées.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 11 350 593 €.

Les crédits liés aux dépenses d'équipement sont de 6 509 380 €.

L'autofinancement couvre 46% de ces dépenses.

Le virement entre sections est de 2 105 944 €.

L'emprunt inscrit est de 2 795 891 €.

BUDGET PRIMITIF 2026

Légende :

	Opérations d'ordre internes
	Opérations d'ordre entre sections
	Opérations réelles

FONCTIONNEMENT 22 214 376

Dépenses

Charges à caractère général (011) :	4 574 830
Charges de personnel (012) :	11 286 610
Charges de gestion courante (65) :	2 425 182
Charges financières (66) :	533 672
Charges exceptionnelles (67) :	10 000
Dot provisions et dépréciations (68) :	25 000
Opérations d'ordre entre sections :	1 256 138
Financement de l'investissement :	2 105 944

Recettes

Produits des services (70) :	1 768 170
Impôts et taxes (73 et 731) :	15 114 803
Subventions et participations (74) :	3 170 977
Autres produits gestion courante (75) :	314 605
Atténuation de charges (013) :	106 800
Produits financ. et exception. (76 et 77) :	3 265
Reprises sur amort, dépréc. et prov. (78) :	15 000
Excédent reporté (002) :	1 382 329
Opérations d'ordre entre sections :	338 427

INVESTISSEMENT 11 350 593

Recettes

Opérations d'ordre internes :	1 332 695
Opérations d'ordre entre sections :	1 256 138
Financement par le fonctionnement :	2 105 944
Réserves (1068) :	1 195 246
Subventions + DGE + Amendes police (13) :	761 597
Emprunts et locations ventes (16) :	2 805 501
FCTVA + TLE (10) :	504 290
Ventes (024) :	191 240
Autres recettes :	1 197 941

Dépenses

Opérations d'ordre internes :	1 332 695
Opérations d'ordre entre sections :	338 427
Déficit reporté (001) :	648 214
Dépenses d'équipement (20 21 et 23) :	6 332 953
Annuité en capital (16) :	1 285 159
Subventions d'équipement (204) :	176 428
Participations et créances rattach (26) :	22 500
Autres dépenses (10, 27, 45) :	1 214 217

18 662 294

3 962 082

3 962 082

6 655 815

6 679 470

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au chapitre 011, le montant des crédits inscrits est de 4 571 K€.

La section de fonctionnement est impactée par une augmentation des charges de gestion courante liée notamment à l'évolution des coûts de maintenance et des assurances.

Au chapitre 012, le montant des crédits inscrits est de 11 286 K€.

Les dépenses de personnel prennent en compte l'évolution de la cotisation employeur à la CNRACL. Il est également prévu une évolution de la participation au financement des cotisations relatives à la garantie complémentaire santé souscrite par les agents et ce au vu de l'évolution au 1er janvier 2026 de la réglementation relative au financement de la protection sociale complémentaire.

Au chapitre 65, le montant des crédits inscrits est de 2 425 K€.

Les principales dépenses inscrites à ce chapitre sont les subventions aux associations tullistes pour un montant de 560 K€ ; les participations de la Ville contribuant à l'équilibre du budget autonome du CCAS et de la caisse des écoles, du budget annexe Restauration et du budget annexe centre de santé ; les participations à l'EPCC Empreinte, à l'école Sainte Marie et au Syndicat du Coiroux.

Au chapitre 66, le montant des crédits inscrits est de 533 K€. La baisse de l'encours a permis de baisser le montant global des intérêts.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les produits des services ont comme à l'accoutumée été estimés avec prudence.

Les taux d'imposition sont inchangés.

La DGF est inscrite avec un niveau inférieur à 2025 compte tenu de son mode de calcul.

La section s'équilibre avec une reprise de l'excédent antérieur de 1 382 328 €.

INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 11 350 593 €.

Les crédits liés aux dépenses d'équipement sont de 6 509 380 €.

L'autofinancement couvre 46% de ces dépenses.

Le virement entre sections est de 2 105 944 €.

L'emprunt inscrit est de 2 795 891 €.

